

Délibération du Conseil Municipal**D.2021.01.21- 06****ACTE : 3.6.2****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt et un et le 21 janvier à 19h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE, NEGRE
MRS BAÏADA, BADO, M. CAM, M GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : MME BOURCIER A MME BASSO-GUICHARD

Excusé / Absent : M. MERIC

Secrétaire : M. ZULIAN

Date de la convocation : 14/01/2021

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 13 Nombre de votants : 14

❖ **OBJET : INSTALLATION 4G – ACCORD DE PRINCIPE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été contacté par la Société AXIANS afin d'étudier les possibilités d'implanter une antenne 4G Orange sur le territoire de la commune.

Lors de cet entretien, Monsieur le Maire a fait savoir à l'entreprise qu'il n'était pas envisageable d'installer une antenne en cœur de ville.

L'entreprise Axians souhaite cependant réaliser des études de faisabilité sur différentes parcelles proposées par la commune. Pour permettre à Axians de réaliser ce travail, il est nécessaire de signer un accord de principe par proposition.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour signer un accord de principe avec l'entreprise AXIANS par lieux envisagés.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité : voix pour :
12, abstentions 2 : BADO, PIERASCO

- **DECIDE** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer un accord de principe avec l'entreprise AXIANS par lieux envisagés.
- **CHARGE** : Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING

AR PREFECTURE

082-218200947-20210121-D20210121_06-DE
Regu le 22/01/2021

orange™

ACCORD DE PRINCIPE

Je soussignés,

Agissant en qualité de

ADRESSE :

Autorise la société Orange SA, sise au 78 Rue Olivier de Serres – 75505 PARIS CEDEX 15,
à effectuer :

- toutes démarches administratives

- toutes études (essais radio, mesures de champs, études de structure et de charge, ...) en
vue d'étudier la faisabilité technique d'un projet d'implantation (ou réaménagement) de
station radioélectrique

Sur l'immeuble situé au

Références cadastrales :

Dans l'hypothèse, où les études se révéleraient positives, Orange SA et moi-même nous
rapprocherons afin d'étudier les conditions permettant d'aboutir à une éventuelle mise à
disposition d'emplacements qui serait alors contractualisée par un bail signé des deux
parties.

Document établi en 2 exemplaires originaux dont 1 pour Orange SA et 1 pour moi-même.

Fait à _____, le _____